



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2023-261

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-07-07-00002 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-105 modifiant l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-68 portant publication de la liste des postes médicaux de la région Hauts-de-France pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante et éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière (PECH) (14 pages)	Page 3
R32-2023-07-05-00007 - Avis de consultation sur la révision du schéma régional de santé (SRS) et du programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) du projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 (2 pages)	Page 18
R32-2023-07-07-00001 - DECISION ?? DOS-SDES-AUT N°2023-044 ?? PORTANT AUTORISATION DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR DE ?? LA CLINIQUE DU VALOIS DE SENLIS (60) ?? (3 pages)	Page 21
R32-2023-07-05-00003 - Décision tarifaire modificative portant fixation du prix de journée globalisé pour l'année 2023-DITEP ARGOULES ... (3 pages)	Page 25
R32-2023-07-05-00004 - Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale pour l'année 2023 de l'ESAT EPISSOS... (4 pages)	Page 29
R32-2023-07-05-00006 - Décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2023 du FAM de Poix de Picardie (3 pages)	Page 34
R32-2023-07-05-00005 - Décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2023 du FAM sans hébergement Saturne... (3 pages)	Page 38

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-07-07-00002

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-105 modifiant
l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2022-68 portant
publication de la liste des postes médicaux de la
région Hauts-de-France pour laquelle l'offre de
soins est ou risque d'être insuffisante et éligibles
à la prime d'engagement de carrière hospitalière
(PECH)

ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-105
MODIFIANT L'ARRETE DOS-SDES-GRH-2022-68
**PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES POSTES MEDICAUX DE LA REGION HAUTS-DE-
FRANCE POUR LAQUELLE L'OFFRE DE SOINS EST OU RISQUE D'ETRE INSUFFISANTE ET**
ELIGIBLES A LA PRIME D'ENGAGEMENT DE CARRIERE HOSPITALIERE (PECH)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R.6152-5-1, R.6152-204-1, R.6152-404-1, R.6152-508-1, D.6152-23-1, D.6152-220-1, D.6152-417 et D.6152-514-1 ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo);

Vu le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;

Vu le décret n°2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2020 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-51 du 12 avril 2021 modifié par les arrêtés DOS-DES-GRHH-2022-60 et DOS-DES-GRHH-2022-68 portant publication de la liste des postes médicaux de la région Hauts-de-France pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante et éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière (PECH) ;

Vu l'avis de la commission régionale paritaire du 15 juin 2023 ;

Considérant que les postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante ont été proposés par les directeurs des établissements publics au directeur de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant que l'agence régionale de santé Hauts-de-France a proposé des critères d'analyse et que ceux-ci ont reçu un avis favorable de la commission régionale paritaire le 15 juin 2023;

Considérant que la commission régionale paritaire a émis un avis favorable à la liste proposée par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Page 1 sur 14

ARRETE

Article 1^{er} : L'annexe de l'arrêté DOS-SDES-GRH-2021-51 susvisé est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et les directeurs des établissements publics de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **07 JUIL. 2023**



Hugo GILARDI

ANNEXE UNIQUE

Liste des postes médicaux de la région Hauts-de-France relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante et éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière

Etablissement	Spécialité	surspécialité le cas échéant	Nombre de poste PECH 2023
Centre Hospitalier ABBEVILLE	anesthésie réanimation		2
Centre Hospitalier ABBEVILLE	endocrinologie diabétologie nutrition		1
Centre Hospitalier ABBEVILLE	gériatrie		1
Centre Hospitalier ABBEVILLE	gynécologie-obstétrique		2
Centre Hospitalier ABBEVILLE	hépatogastro-entérologie		1
Centre Hospitalier ABBEVILLE	médecine cardiovasculaire		1
Centre Hospitalier ABBEVILLE	médecine d'urgence		4
Centre Hospitalier ABBEVILLE	médecine générale		2
Centre Hospitalier ABBEVILLE	médecine intensive - réanimation		2
Centre Hospitalier ABBEVILLE	ophtalmologie		2
Centre Hospitalier ABBEVILLE	pédiatrie		2
Centre Hospitalier ABBEVILLE	psychiatrie		7
Centre Hospitalier ABBEVILLE	radiologie et imagerie médicale		2
Centre Hospitalier AIRE SUR LA LYS	médecine générale		1
Centre Hospitalier ALBERT	médecine générale		1
Centre Hospitalier ARMENTIERES	anesthésie réanimation		2
Centre Hospitalier ARMENTIERES	gériatrie		2
Centre Hospitalier ARMENTIERES	gynécologie-obstétrique		3
Centre Hospitalier ARMENTIERES	médecine d'urgence		1
Centre Hospitalier ARMENTIERES	médecine générale		1
Centre Hospitalier ARMENTIERES	pédiatrie		2
Centre Hospitalier ARMENTIERES	radiologie et imagerie médicale		1
Centre Hospitalier ARRAS	anesthésie réanimation		3
Centre Hospitalier ARRAS	biologie médicale		1
Centre Hospitalier ARRAS	chirurgie viscérale et digestive		1
Centre Hospitalier ARRAS	gériatrie		2
Centre Hospitalier ARRAS	gynécologie-obstétrique		2
Centre Hospitalier ARRAS	hygiène hospitalière		1
Centre Hospitalier ARRAS	médecine cardiovasculaire		3
Centre Hospitalier ARRAS	médecine d'urgence		5
Centre Hospitalier ARRAS	médecine générale		4
Centre Hospitalier ARRAS	médecine intensive - réanimation		2
Centre Hospitalier ARRAS	neurologie		2
Centre Hospitalier ARRAS	oncologie		1
Centre Hospitalier ARRAS	pédiatrie		2

Centre Hospitalier ARRAS	psychiatrie		3
Centre Hospitalier ARRAS	radiologie et imagerie médicale		3
Centre Hospitalier BAILLEUL	médecine générale	gériatrie	1
Centre Hospitalier BEAUVAIS	anesthésie réanimation		6
Centre Hospitalier BEAUVAIS	biologie médicale		2
Centre Hospitalier BEAUVAIS	chirurgie viscérale et digestive		1
Centre Hospitalier BEAUVAIS	dermatologie et vénéréologie		1
Centre Hospitalier BEAUVAIS	hématologie		1
Centre Hospitalier BEAUVAIS	hépato-gastro-entérologie		3
Centre Hospitalier BEAUVAIS	maladies infectieuses et tropicales		1
Centre Hospitalier BEAUVAIS	médecine cardiovasculaire		2
Centre Hospitalier BEAUVAIS	médecine d'urgence		10
Centre Hospitalier BEAUVAIS	médecine générale		1
Centre Hospitalier BEAUVAIS	médecine intensive - réanimation		2
Centre Hospitalier BEAUVAIS	médecine interne et immunologie clinique		1
Centre Hospitalier BEAUVAIS	médecine physique et de réadaptation		1
Centre Hospitalier BEAUVAIS	néonatalogie		2
Centre Hospitalier BEAUVAIS	neurologie		2
Centre Hospitalier BEAUVAIS	oncologie		5
Centre Hospitalier BEAUVAIS	oto-rhino-laryngologie chirurgie cervico-faciale		1
Centre Hospitalier BEAUVAIS	pédiatrie		3
Centre Hospitalier BEAUVAIS	pneumologie		3
Centre Hospitalier BEAUVAIS	radiologie et imagerie médicale		1
Centre Hospitalier BEAUVAIS	rhumatologie		1
Centre Hospitalier BEAUVAIS	urologie		1
Centre Hospitalier BETHUNE BEUVRY	anesthésie réanimation		3
Centre Hospitalier BETHUNE BEUVRY	gynécologie-obstétrique		2
Centre Hospitalier BETHUNE BEUVRY	médecine d'urgence		1
Centre Hospitalier BETHUNE BEUVRY	médecine et santé au travail		1
Centre Hospitalier BETHUNE BEUVRY	médecine intensive - réanimation		4
Centre Hospitalier BETHUNE BEUVRY	neurologie		1
Centre Hospitalier BETHUNE BEUVRY	pédiatrie		1
Centre Hospitalier BETHUNE BEUVRY	pneumologie		3
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	anesthésie réanimation		10
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	chirurgie thoracique et cardiovasculaire		1
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	chirurgie vasculaire		1
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	gériatrie		1
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	hématologie		1
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	hépato-gastro-entérologie		1
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	médecine cardiovasculaire		2
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	médecine d'urgence		9
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	médecine générale		7
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	médecine intensive - réanimation		2

Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	neurologie		1
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	pédiatrie		1
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	pneumologie		1
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	psychiatrie		4
Centre Hospitalier BOULOGNE SUR MER	radiologie et imagerie médicale		1
Centre Hospitalier CALAIS	endocrinologie diabétologie nutrition		1
Centre Hospitalier CALAIS	médecine cardiovasculaire		2
Centre Hospitalier CALAIS	médecine intensive - réanimation		2
Centre Hospitalier CALAIS	pédiatrie	néonatalogie	1
Centre Hospitalier CALAIS	pédiatrie		1
Centre Hospitalier CALAIS	psychiatrie		2
Centre Hospitalier CALAIS	radiologie et imagerie médicale		2
Centre Hospitalier CAMBRAI	anesthésie réanimation		1
Centre Hospitalier CAMBRAI	médecine cardiovasculaire		1
Centre Hospitalier CAMBRAI	médecine d'urgence		2
Centre Hospitalier CAMBRAI	pédiatrie		2
Centre Hospitalier CAMBRAI	pneumologie		2
Centre Hospitalier CAMBRAI	psychiatrie		1
Centre Hospitalier CAMBRAI	radiologie et imagerie médicale		1
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	anesthésie réanimation		3
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	chirurgie viscérale et digestive		2
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	chirurgie orthopédique et traumatologie		1
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	gériatrie		2
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	gynécologie-obstétrique		1
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	hépatogastro-entérologie		1
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	médecine cardiovasculaire		1
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	médecine d'urgence		2
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	Médecine polyvalente		2
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	neurologie		2
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	ophtalmologie		1
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	pédiatrie		1
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière		1
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	pneumologie		1
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	radiologie et imagerie médicale		1
Centre Hospitalier CHÂTEAU THIERRY	urologie		1
Centre Hospitalier CHAUNY	gériatrie		1
Centre Hospitalier CHAUNY	hépatogastro-entérologie		1
Centre Hospitalier CHAUNY	médecine cardiovasculaire		1
Centre Hospitalier CHAUNY	médecine d'urgence		3
Centre Hospitalier CHAUNY	médecine générale		2
Centre Hospitalier CHAUNY	médecine interne et immunologie clinique		1
Centre Hospitalier CHAUNY	ophtalmologie		1
Centre Hospitalier CHAUNY	pédiatrie		1

Centre Hospitalier CHAUNY	pneumologie		1
Centre Hospitalier CLERMONT DE L'OISE	anesthésie réanimation		4
Centre Hospitalier CLERMONT DE L'OISE	gériatrie		2
Centre Hospitalier CLERMONT DE L'OISE	médecine d'urgence		3
Centre Hospitalier CLERMONT DE L'OISE	médecine générale	Addictologie	1
Centre Hospitalier CLERMONT DE L'OISE	radiologie et imagerie médicale		3
Centre Hospitalier CORBIE	endocrinologie diabétologie nutrition		2
Centre Hospitalier CORBIE	médecine cardiovasculaire		2
Centre Hospitalier CORBIE	médecine générale		3
Centre Hospitalier CORBIE	pédiatrie		1
Centre Hospitalier de Fourmies	anesthésie réanimation		5
Centre Hospitalier de Fourmies	gynécologie-obstétrique		1
Centre Hospitalier de Fourmies	médecine d'urgence		7
Centre Hospitalier de Fourmies	pédiatrie		1
Centre Hospitalier de Fourmies	psychiatrie		1
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	anesthésie réanimation		4
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	biologie médicale		2
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	chirurgie viscérale et digestive		1
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	chirurgie orthopédique et traumatologie		1
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	endocrinologie diabétologie nutrition		2
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	gériatrie		4
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	gynécologie médicale		1
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	gynécologie-obstétrique		2
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	hépatogastro-entérologie		2
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	médecine cardiovasculaire		2
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	médecine d'urgence		4
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	médecine générale		5
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	médecine intensive - réanimation		1
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	pédiatrie		1
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	pneumologie		2
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	psychiatrie		2
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	radiologie et imagerie médicale		2
Centre Hospitalier de l'Arrondissement de MONTREUIL SUR MER - CHAM	urologie		1
Centre Hospitalier DENAIN	anesthésie réanimation		4
Centre Hospitalier DENAIN	gériatrie		1
Centre Hospitalier DENAIN	gynécologie-obstétrique		1
Centre Hospitalier DENAIN	hépatogastro-entérologie		2
Centre Hospitalier DENAIN	médecine cardiovasculaire		2
Centre Hospitalier DENAIN	médecine d'urgence		2

Centre Hospitalier DENAIN	médecine générale		2
Centre Hospitalier DENAIN	pédiatrie		1
Centre Hospitalier DENAIN	psychiatrie		1
Centre Hospitalier DENAIN	radiologie et imagerie médicale		1
Centre Hospitalier DOUAI	anesthésie réanimation		3
Centre Hospitalier DOUAI	chirurgie vasculaire		1
Centre Hospitalier DOUAI	endocrinologie diabétologie nutrition		1
Centre Hospitalier DOUAI	gériatrie		1
Centre Hospitalier DOUAI	gynécologie-obstétrique		2
Centre Hospitalier DOUAI	hépatogastro-entérologie		3
Centre Hospitalier DOUAI	médecine cardiovasculaire		3
Centre Hospitalier DOUAI	médecine d'urgence		12
Centre Hospitalier DOUAI	médecine intensive - réanimation		2
Centre Hospitalier DOUAI	médecine vasculaire		1
Centre Hospitalier DOUAI	ophtalmologie		2
Centre Hospitalier DOUAI	pédiatrie		3
Centre Hospitalier DOUAI	pneumologie		1
Centre Hospitalier DOUAI	psychiatrie	Pédopsychiatrie	3
Centre Hospitalier DOUAI	psychiatrie		3
Centre Hospitalier DOUAI	radiologie et imagerie médicale		3
Centre Hospitalier DOUAI	santé publique		1
Centre Hospitalier DOULLENS	gériatrie		1
Centre Hospitalier DOULLENS	médecine d'urgence		6
Centre Hospitalier DOULLENS	médecine générale		1
Centre Hospitalier DUNKERQUE	anesthésie réanimation		7
Centre Hospitalier DUNKERQUE	endocrinologie diabétologie nutrition		2
Centre Hospitalier DUNKERQUE	gériatrie		2
Centre Hospitalier DUNKERQUE	gynécologie-obstétrique		3
Centre Hospitalier DUNKERQUE	hépatogastro-entérologie		2
Centre Hospitalier DUNKERQUE	médecine cardiovasculaire		3
Centre Hospitalier DUNKERQUE	médecine d'urgence		15
Centre Hospitalier DUNKERQUE	néphrologie		3
Centre Hospitalier DUNKERQUE	neurologie		2
Centre Hospitalier DUNKERQUE	oncologie		2
Centre Hospitalier DUNKERQUE	pédiatrie	néonatalogie	2
Centre Hospitalier DUNKERQUE	pneumologie		4
Centre Hospitalier DUNKERQUE	radiologie et imagerie médicale		3
Centre Hospitalier DUNKERQUE	santé publique		1
Centre Hospitalier FELLERIES LIESSIES SOLRE LE CHÂTEAU	médecine physique et de réadaptation		2
Centre Hospitalier HAM	gériatrie		2
Centre Hospitalier HAM	médecine générale		2
Centre Hospitalier HAM	radiologie et imagerie médicale		1
Centre Hospitalier HAZEBROUCK	anesthésie réanimation		1

Centre Hospitalier HAZEBROUCK	gynécologie-obstétrique		1
Centre Hospitalier HAZEBROUCK	médecine d'urgence		2
Centre Hospitalier HAZEBROUCK	médecine générale		2
Centre Hospitalier HENIN BEAUMONT	psychiatrie	Psychiatrie Adulte	7
Centre Hospitalier HENIN BEAUMONT	psychiatrie	Psychiatrie Infanto juvénile ou Pédopsychiatrie	2
Centre Hospitalier HIRSON	gériatrie		1
Centre Hospitalier HIRSON	médecine générale		1
Centre Hospitalier HIRSON	médecine physique et de réadaptation		1
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	anesthésie réanimation		4
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	biologie médicale		1
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	chirurgie viscérale et digestive		1
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	chirurgie orthopédique et traumatologie		1
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	dermatologie et vénéréologie		1
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	endocrinologie diabétologie nutrition		1
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	gériatrie		3
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	gynécologie-obstétrique		4
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	hématologie		2
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	hépato-gastro-entérologie		5
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	hygiène hospitalière		1
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	médecine cardiovasculaire		6
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	médecine d'urgence		16
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	médecine et santé au travail		1
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	médecine générale		9
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	médecine intensive - réanimation		3
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	médecine interne et immunologie clinique		1
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	médecine physique et de réadaptation		1
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	médecine vasculaire		1
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	neurologie		6
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	oncologie		2
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	ophtalmologie		1
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	pédiatrie		11
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière		3
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	pneumologie		2
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	radiologie et imagerie médicale		4
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	rhumatologie		1
Centre hospitalier Intercommunal COMPIEGNE - NOYON	urologie		2

Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme RUE et ST VALERY SUR SOMME	gériatrie	2
Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme RUE et ST VALERY SUR SOMME	médecine générale	3
Centre Hospitalier Intercommunal MONTDIDIER ROYE	biologie médicale	1
Centre Hospitalier Intercommunal MONTDIDIER ROYE	gériatrie	1
Centre Hospitalier Intercommunal MONTDIDIER ROYE	médecine d'urgence	1
Centre Hospitalier Intercommunal MONTDIDIER ROYE	médecine physique et de réadaptation	1
Centre Hospitalier Isarien - EPSM de L'Oise de CLERMONT DE L'OISE	psychiatrie	11
Centre Hospitalier LAON	anesthésie réanimation	2
Centre Hospitalier LAON	biologie médicale	2
Centre Hospitalier LAON	gériatrie	4
Centre Hospitalier LAON	gynécologie-obstétrique	4
Centre Hospitalier LAON	médecine cardiovasculaire	1
Centre Hospitalier LAON	médecine d'urgence	6
Centre Hospitalier LAON	médecine et santé au travail	2
Centre Hospitalier LAON	médecine générale	7
Centre Hospitalier LAON	néphrologie	1
Centre Hospitalier LAON	oncologie	1
Centre Hospitalier LAON	pédiatrie	5
Centre Hospitalier LAON	pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière	1
Centre Hospitalier LAON	pneumologie	1
Centre Hospitalier LAON	radiologie et imagerie médicale	2
Centre Hospitalier LAON	urologie	1
Centre Hospitalier LE CATEAU CAMBRESIS	gériatrie	1
Centre Hospitalier LE CATEAU CAMBRESIS	gynécologie-obstétrique	1
Centre Hospitalier LE CATEAU CAMBRESIS	médecine d'urgence	2
Centre Hospitalier LE CATEAU CAMBRESIS	médecine générale	1
Centre Hospitalier LE CATEAU CAMBRESIS	pédiatrie	1
Centre Hospitalier LE QUESNOY	gériatrie	2
Centre Hospitalier LE QUESNOY	médecine générale	2
Centre Hospitalier LE QUESNOY	médecine physique et de réadaptation	1
Centre Hospitalier LENS	anatomie et cytologie pathologiques	1
Centre Hospitalier LENS	anesthésie réanimation	10
Centre Hospitalier LENS	chirurgie vasculaire	1
Centre Hospitalier LENS	hépatogastro-entérologie	2
Centre Hospitalier LENS	médecine cardiovasculaire	8
Centre Hospitalier LENS	médecine d'urgence	13
Centre Hospitalier LENS	médecine et santé au travail	2
Centre Hospitalier LENS	médecine intensive - réanimation	4
Centre Hospitalier LENS	médecine nucléaire	1
Centre Hospitalier LENS	médecine vasculaire	2
Centre Hospitalier LENS	neurologie	2

Centre Hospitalier LENS	pédiatrie	Néonatalogie	6
Centre Hospitalier LENS	pneumologie		2
Centre Hospitalier LENS	psychiatrie	Psychiatrie Adulte	2
Centre Hospitalier LENS	psychiatrie	Psychiatrie-Infanto juvénile ou Pédopsychiatrie	5
Centre Hospitalier LENS	santé publique		1
Centre Hospitalier PERONNE	anesthésie réanimation		1
Centre Hospitalier PERONNE	gériatrie		1
Centre Hospitalier PERONNE	gynécologie médicale		2
Centre Hospitalier PERONNE	médecine d'urgence		2
Centre Hospitalier PERONNE	médecine générale		2
Centre Hospitalier PERONNE	psychiatrie		2
Centre Hospitalier PERONNE	radiologie et imagerie médicale		1
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	anesthésie réanimation		2
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	biologie médicale		1
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	chirurgie viscérale et digestive		1
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	chirurgie orthopédique et traumatologie		1
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	gériatrie		1
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	gynécologie-obstétrique		1
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	médecine cardiovasculaire		1
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	médecine d'urgence		2
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	médecine générale		6
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	médecine intensive - réanimation		1
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	médecine interne et immunologie clinique		1
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	néphrologie		1
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	pédiatrie		1
Centre Hospitalier Région de SAINT OMER - HELFAUT	radiologie et imagerie médicale		1
Centre Hospitalier ROUBAIX	anesthésie réanimation		8
Centre Hospitalier ROUBAIX	gériatrie		1
Centre Hospitalier ROUBAIX	gynécologie-obstétrique		2
Centre Hospitalier ROUBAIX	médecine cardiovasculaire		4
Centre Hospitalier ROUBAIX	médecine d'urgence		10
Centre Hospitalier ROUBAIX	médecine générale		1
Centre Hospitalier ROUBAIX	médecine nucléaire		1
Centre Hospitalier ROUBAIX	radiologie et imagerie médicale		6
Centre Hospitalier SAINT AMAND LES EAUX	gériatrie		1
Centre Hospitalier SAINT AMAND LES EAUX	médecine générale		1
Centre Hospitalier SAINT AMAND LES EAUX	psychiatrie		1
Centre Hospitalier SAINT AMAND LES EAUX	radiologie et imagerie médicale		1

Centre Hospitalier SAINT AMAND LES EAUX	médecine physique et de réadaptation		1
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	anesthésie réanimation		8
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	biologie médicale		3
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	gériatrie		11
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	gynécologie-obstétrique		5
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	hépatogastro-entérologie		2
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	médecine d'urgence		16
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	médecine et santé au travail		1
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	médecine intensive - réanimation		6
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	neurologie		5
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	oncologie radiothérapique		3
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	pédiatrie		4
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	psychiatrie		12
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	radiologie et imagerie médicale		7
Centre Hospitalier SAINT QUENTIN	ORL		1
Centre Hospitalier Sambre Avesnois MAUBEUGE - CHSA	anesthésie réanimation		2
Centre Hospitalier Sambre Avesnois MAUBEUGE - CHSA	gériatrie		1
Centre Hospitalier Sambre Avesnois MAUBEUGE - CHSA	médecine cardiovasculaire		1
Centre Hospitalier Sambre Avesnois MAUBEUGE - CHSA	médecine d'urgence		2
Centre Hospitalier Sambre Avesnois MAUBEUGE - CHSA	médecine intensive - réanimation		1
Centre Hospitalier Sambre Avesnois MAUBEUGE - CHSA	neurologie		1
Centre Hospitalier Sambre Avesnois MAUBEUGE - CHSA	pédiatrie	néonatalogie	1
Centre Hospitalier Sambre Avesnois MAUBEUGE - CHSA	pneumologie		1
Centre Hospitalier Sambre Avesnois MAUBEUGE - CHSA	psychiatrie		2
Centre Hospitalier SOISSONS	anesthésie réanimation		4
Centre Hospitalier SOISSONS	biologie médicale		2
Centre Hospitalier SOISSONS	endocrinologie diabétologie nutrition		1
Centre Hospitalier SOISSONS	gériatrie		1
Centre Hospitalier SOISSONS	hépatogastro-entérologie		1
Centre Hospitalier SOISSONS	médecine d'urgence		3
Centre Hospitalier SOISSONS	médecine générale	soins palliatifs	2
Centre Hospitalier SOISSONS	néphrologie		2
Centre Hospitalier SOISSONS	neurologie		2
Centre Hospitalier SOISSONS	oncologie		1
Centre Hospitalier SOISSONS	ophtalmologie		1
Centre Hospitalier SOISSONS	pédiatrie		2
Centre Hospitalier SOISSONS	pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière		1
Centre Hospitalier SOISSONS	pneumologie		1
Centre Hospitalier SOISSONS	radiologie et imagerie médicale		1
Centre Hospitalier SOISSONS	urologie		1
Centre Hospitalier SOMAIN	gériatrie		1

Centre Hospitalier SOMAIN	psychiatrie		2
Centre Hospitalier TOURCOING	anesthésie réanimation		2
Centre Hospitalier TOURCOING	hépatogastro-entérologie		1
Centre Hospitalier TOURCOING	médecine cardiovasculaire		1
Centre Hospitalier TOURCOING	médecine générale		1
Centre Hospitalier TOURCOING	neurologie		1
Centre Hospitalier TOURCOING	pédiatrie		2
Centre Hospitalier TOURCOING	radiologie et imagerie médicale		3
Centre Hospitalier Universitaire AMIENS - PICARDIE	anatomie et cytologie pathologiques		3
Centre Hospitalier Universitaire AMIENS - PICARDIE	anesthésie réanimation	Réanimation pédiatrique	3
Centre Hospitalier Universitaire AMIENS - PICARDIE	médecine d'urgence		15
Centre Hospitalier Universitaire AMIENS - PICARDIE	hépatogastro-entérologie		2
Centre Hospitalier Universitaire AMIENS - PICARDIE	médecine d'urgence		15
Centre Hospitalier Universitaire AMIENS - PICARDIE	médecine nucléaire		2
Centre Hospitalier Universitaire AMIENS - PICARDIE	médecine physique et de réadaptation		2
Centre Hospitalier Universitaire AMIENS - PICARDIE	pneumologie		1
Centre Hospitalier Universitaire AMIENS - PICARDIE	radiologie et imagerie médicale		11
Centre Hospitalier VALENCIENNES	anatomie et cytologie pathologiques		1
Centre Hospitalier VALENCIENNES	anesthésie réanimation		2
Centre Hospitalier VALENCIENNES	hématologie		3
Centre Hospitalier VALENCIENNES	médecine générale		2
Centre Hospitalier VALENCIENNES	médecine intensive - réanimation		1
Centre Hospitalier VALENCIENNES	oncologie		3
Centre Hospitalier VALENCIENNES	pédiatrie		1
Centre Hospitalier VALENCIENNES	psychiatrie		2
CHRU LILLE	anatomie et cytologie pathologiques		2
CHRU LILLE	anesthésie réanimation		16
CHRU LILLE	gynécologie-obstétrique		2
CHRU LILLE	médecine cardiovasculaire		2
CHRU LILLE	médecine d'urgence		10
CHRU LILLE	médecine nucléaire		4
CHRU LILLE	ophtalmologie		2
CHRU LILLE	pédiatrie		4
CHRU LILLE	psychiatrie		3
CHRU LILLE	radiologie et imagerie médicale		10
CRF Jacques Fichoux SAINT GOBAIN	médecine générale		1
CRF Jacques Fichoux SAINT GOBAIN	médecine physique et de réadaptation		2
EPSM de la Somme	psychiatrie		10
EPSM DE L'AGGLOMERATION LILLOISE	psychiatrie		2
EPSM des Flandres BAILLEUL	neurologie		1
EPSM des Flandres BAILLEUL	psychiatrie		21

EPSM Lille Métropole ARMENTIERES	psychiatrie	4
EPSM Val de Lys - Artois SAINT VENANT	psychiatrie	26
EPSMD de l'Aisne PREMONTRÉ	médecine générale	1
EPSMD de l'Aisne PREMONTRÉ	psychiatrie	1
GHPSO CREIL et SENLIS	anatomie et cytologie pathologiques	1
GHPSO CREIL et SENLIS	anesthésie réanimation	10
GHPSO CREIL et SENLIS	biologie médicale	2
GHPSO CREIL et SENLIS	chirurgie maxillo-faciale	2
GHPSO CREIL et SENLIS	chirurgie viscérale et digestive	4
GHPSO CREIL et SENLIS	chirurgie orthopédique et traumatologie	2
GHPSO CREIL et SENLIS	dermatologie et vénéréologie	2
GHPSO CREIL et SENLIS	endocrinologie diabétologie nutrition	1
GHPSO CREIL et SENLIS	gynécologie médicale	2
GHPSO CREIL et SENLIS	gynécologie-obstétrique	7
GHPSO CREIL et SENLIS	hépatogastro-entérologie	5
GHPSO CREIL et SENLIS	maladies infectieuses et tropicales	1
GHPSO CREIL et SENLIS	médecine d'urgence	16
GHPSO CREIL et SENLIS	médecine générale	8
GHPSO CREIL et SENLIS	médecine légale et expertises médicales	2
GHPSO CREIL et SENLIS	médecine vasculaire	8
GHPSO CREIL et SENLIS	néphrologie	3
GHPSO CREIL et SENLIS	neurologie	3
GHPSO CREIL et SENLIS	oncologie	2
GHPSO CREIL et SENLIS	pédiatrie	9
GHPSO CREIL et SENLIS	pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière	2
GHPSO CREIL et SENLIS	pneumologie	1
GHPSO CREIL et SENLIS	radiologie et imagerie médicale	3
GHPSO CREIL et SENLIS	santé publique	4
GHPSO CREIL et SENLIS	Soins palliatifs	2
GHPSO CREIL et SENLIS	Unité du Sommeil	2
GHPSO CREIL et SENLIS	urologie	2
Groupe Hospitalier Seclin Carvin	anesthésie réanimation	2
Groupe Hospitalier Seclin Carvin	biologie médicale	2
Groupe Hospitalier Seclin Carvin	endocrinologie diabétologie nutrition	1
Groupe Hospitalier Seclin Carvin	gériatrie	2
Groupe Hospitalier Seclin Carvin	gynécologie-obstétrique	2
Groupe Hospitalier Seclin Carvin	hépatogastro-entérologie	3
Groupe Hospitalier Seclin Carvin	médecine cardiovasculaire	2
Groupe Hospitalier Seclin Carvin	médecine d'urgence	2
Groupe Hospitalier Seclin Carvin	pédiatrie	2
Groupe Hospitalier Seclin Carvin	radiologie et imagerie médicale	2
Groupe Hospitalier Seclin Carvin	rhumatologie	1
Institut Départemental Albert Calmette CAMIERS	psychiatrie	2

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-07-05-00007

Avis de consultation sur la révision du schéma régional de santé (SRS) et du programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) du projet régional de sante Hauts-de-France 2018-2028

**AVIS DE CONSULTATION SUR LA REVISION DU SCHEMA REGIONAL DE SANTE (SRS) ET DU PROGRAMME REGIONAL
RELATIF A L'ACCES A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES PERSONNES LES PLUS DEMUNIES (PRAPS) DU PROJET
REGIONAL DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE 2018-2028**

1. Emetteur de l'avis de consultation

Le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France
556, avenue Willy Brandt - 59777 Euralille

2. Objet de la consultation

Par arrêté du 5 juillet 2018, le projet régional de santé Hauts-de-France 2018-2028 a été adopté. En application respectivement des articles R.1434-8 et R1434-11 du code de la santé publique, le SRS et le PRAPS du projet régional de santé sont révisés à échéance de cinq ans. Ils font l'objet, avant leur adoption, d'une publication sous forme électronique pour avis.

Le présent avis de consultation porte sur la révision du SRS et du PRAPS.

3. Nature et statut des documents publiés

Les documents publiés sont les projets de SRS et de PRAPS révisés soumis à la consultation.

Ils pourront être modifiés à l'issue de la procédure de consultation par le directeur général de l'ARS Hauts-de-France afin de tenir compte des observations et propositions formulées dans les avis reçus.

4. Autorités et instances consultées

Conformément à l'article R.1434-1 du code de la santé publique, les autorités et instances concernées par la présente consultation sont :

- Le préfet de la région Hauts-de-France ;
- La conférence régionale de la santé et de l'autonomie Hauts-de-France ;
- Les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie du ressort de la région Hauts-de-France ;
- Les collectivités territoriales de la région Hauts-de-France, à savoir le conseil régional, les conseils départementaux et les communes ;
- Le conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

L'avis rendu par une collectivité territoriale repose sur une délibération de son assemblée.

5. Délai de consultation

En application de l'article R.1434-1 du code de la santé publique, les autorités et instances consultées disposent d'un délai de trois mois pour rendre leur avis à compter de la publication du présent avis de consultation au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

A défaut d'avis rendu dans ce délai, l'avis est réputé rendu.

6. Modalités d'accès aux documents soumis à consultation

Les documents soumis à consultation sont consultables sur le site internet de l'ARS Hauts-de-France à l'adresse suivante :

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/consultation-sur-la-revision-du-projet-regional-de-sante-hauts-de-france>

7. Transmission des avis

Les autorités et instances consultées transmettent leur avis, sous format papier ou en version électronique aux adresses suivantes :

- Par voie postale :

Monsieur le directeur général
ARS Hauts-de-France
A l'attention de la directrice de la stratégie et des territoires
556, avenue Willy Brandt - 59777 Euralille

- Par courriel électronique :

ars-hdf-projetregionaldesante@ars.sante.fr

Fait à Lille, le 5 juillet 2023

Le directeur général
de l'ARS Hauts-de-France



Hugo Gilardi

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-07-07-00001

DECISION

DOS-SDES-AUT N°2023-044

PORTANT AUTORISATION DE LA PHARMACIE A
USAGE INTERIEUR DE
LA CLINIQUE DU VALOIS DE SENLIS (60)

**DECISION
DOS-SDES-AUT N°2023-044
PORTANT AUTORISATION DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR DE
LA CLINIQUE DU VALOIS DE SENLIS (60)**

Le directeur général de l'agence régionale de santé HAUTS-de-FRANCE

Vu le code de la santé publique (CSP), et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-11, L.6111-2, R.5126-1 à R.5126-66, R.6111-18 à R.6111-21-1 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur (PUI) ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé ;

Vu la décision du 5 novembre 2007, prise en application de l'article L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande présentée le 24 mai 2023 par le président de la SAS clinique du Valois (60) en vue d'obtenir l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur de la clinique du Valois, située 46-52, avenue Paul Rougé à Senlis (60 300), en vue d'obtenir l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur conformément aux dispositions du décret 2019-489 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur ;

Vu la note en date du 30 juin 2023, établie par le pharmacien inspecteur de santé publique ;

Considérant que cette demande répond à la parution du décret 489-2019 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur ;

ARRETE

Article 1 – L'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur de la clinique du Valois, sise 46-52, avenue Paul Rougé à Senlis (60 300), est accordée.

Article 2 – la disposition, l'organisation, les missions et activités autorisées de la pharmacie à usage intérieur sont les suivantes :

Finess EJ : 92 003 31 98

Finess ET : 60 010 01 84

1. Le ou les sites d'implantation des locaux de la pharmacie :

- Les locaux de la PUI se situent au rez-de-chaussée de la clinique du Valois – 46-52, avenue Paul Rougé à Senlis (60 300).

2. Les différents sites d'implantation des établissements desservis par la pharmacie :

- *Non concernée*

3. Les missions et les activités (mentionnées aux articles R.5126-9 et R.5126-10), assurées par la pharmacie pour son propre compte ou pour le compte d'une autre pharmacie :

La PUI assurera pour son propre compte les missions suivantes, mentionnées à l'article L.5126-1

a- Mission :

- Gestion, approvisionnement, vérification des dispositifs de sécurité, préparation, contrôle, détention, évaluation et dispensation des médicaments, produits ou objets du monopole, des DMS et des médicaments expérimentaux ou auxiliaires, et d'en assurer la qualité.
- Toute action de pharmacie clinique.
- Toute action d'information aux patients et aux professionnels de santé sur les produits de santé mentionnés au 1°, ainsi que toute action de promotion et d'évaluation de leur bon usage, et de concourir à la pharmacovigilance, à la matériovigilance, et à la politique du médicament et des DMS.

Par dérogation aux dispositions du I de l'article L.5126-1

- *Non concernée*

b- Activités :

- *Non concernée*

4. Les missions ou activités assurées par la pharmacie à usage intérieur pour le compte d'une autre pharmacie à usage intérieur :

- *Non concernée*

5. Les missions ou activités assurées par une autre pharmacie pour le compte de la pharmacie :

- *Non concernée*

6. Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance, exprimé en demi-journées hebdomadaires :

- Le temps de présence du pharmacien assurant la gérance de la pharmacie à usage intérieur est de 10 demi-journées par semaine.

7. Le cas échéant, la durée de l'autorisation pour les missions mentionnées au I de l'article L.5126-8 dans le respect des dispositions de l'article R.5126-35 :

- *Non concernée*

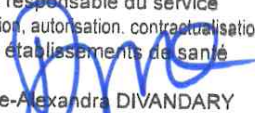
Article 3 – Toute modification des éléments mentionnés à l'article 1 du présent arrêté devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **07 JUIL. 2023**

Pour le Directeur général et par délégation,

La responsable du service
planification, autorisation, contractualisation
des établissements de santé

Marie-Alexandra DIVANDARY

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-07-05-00003

Décision tarifaire modificative portant fixation
du prix de journée globalisé pour l'année
2023-DITEP ARGOULES ...

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE GLOBALISE POUR L'ANNEE
2023
DITEP - Argoules - 800000531**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 (LFSS) ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo Gilardi) ;

Vu l'instruction ministérielle du 15 mai 2023 relative aux orientations de l'exercice 2023 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code publié au journal officiel du 23 avril 2023 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2023 publié au journal officiel du 8 juin 2023 fixant au titre de l'année 2023 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du CASF applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

Vu la décision n° 2023-08 du 26 mai 2023, publiée au journal officiel du 8 juin 2023, de la direction de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2023;

Vu la décision du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision d'autorisation en date du 14 octobre 2022 autorisant la l'extension et la fusion de l'ITEP d'Argoules et du SESSAD d'Abbeville d'une structure dénommée DITEP- Argoules (800000531)), sise Abbaye de Valloires 80120 Argoules et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION DE VALLOIRES (800000861) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée DITEP-Argoules (800000531), pour l'exercice 2023 ;

Considérant la décision tarifaire initiale en date du 21 mars 2023 ;

Considérant le renoncement à la procédure contradictoire par courriel en date du 1^{er} juin 2023 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée DITEP- Argoules (800000531), pour l'exercice 2023 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 5 juillet 2023 ;

DECIDE

Article 1 – La décision tarifaire en date du 2 mars 2023 est modifiée comme suit :

A compter du 1^{er} janvier 2023, la dotation globalisée est fixée à 4 067 119,29 € au titre de 2023.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **338 926,61 €**.

Soit un prix de journée moyen fixé à :

Internat : 303,06 €.

Accueil de jour : 202,04 €

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I	
	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	453 058,47
	- dont CNR	
	Groupe II	
	Dépenses afférentes au personnel	3 092 629,59
	- dont CNR	
	Groupe III	
	Dépenses afférentes à la structure	823 000,29

	- dont CNR	
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	4 368 688,35
RECETTES	Groupe I	
	Produits de la tarification	4 067 119,29
	Produits CRETON	0,00
	- dont CNR	
	Groupe II	
	Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III	
	Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédents	301 569,06
	TOTAL Recettes	4 368 688,35

Article 2 – La dotation globalisée reconductible à compter du 1^{er} janvier 2024 s'élèvera à 4 362 151,19 €. La fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation et versée par l'assurance maladie, s'établit ainsi à 363 512,60 €.

Soit un prix de journée moyen fixé à :

Internat : 325,05 €.

Accueil de jour : 216,70 €

Article 3 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION DE VALLOIRES (800000861) et à la structure dénommée ITEP Internat - Argoules (800000531).

Article 5 – La directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 5 juillet 2023



Pour le Directeur général et par délégation
la Directrice de l'Offre Médico-Sociale

Anne CREQUIS

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-07-05-00004

Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale pour l'année 2023 de l'ESAT EPISSOS...

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE POUR L'ANNEE 2023 DE
ESAT EPISSOS - 800000663**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 (LFSS) ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo Gilardi) ;

Vu l'instruction ministérielle du 15 mai 2023 relative aux orientations de l'exercice 2023 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code publié au journal officiel du 23 avril 2023 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2023 publié au journal officiel du 8 juin 2023 fixant au titre de l'année 2023 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du CASF applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

Vu la décision n° 2023-08 du 26 mai 2023, publiée au journal officiel du 8 juin 2023, de la direction de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2023;

Vu la décision du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 01/09/1986 autorisant la création d'une structure dénommée ESAT EPISSOS (800000663), sise 1 rue de la Justice 80292 Poix-de-Picardie et gérée par l'entité dénommée EPISSOS (800017352) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ESAT EPISSOS (800000663), pour l'exercice 2023 ;

Considérant le renoncement à la procédure contradictoire par courriel en date du 30 mai 2023 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ESAT EPISSOS (800000663), pour l'exercice 2023 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 5 juillet 2023 ;

D E C I D E

Article 1 – La dotation globale s'élève à **1 421 751,57** pour l'exercice budgétaire 2023, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **118 479,30 €**.

Le prix de journée est fixé à 65,82 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée ESAT EPISSOS (800000663) sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	153 400,00
	- dont CNR	
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 183 550,48
	- dont CNR	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	111 951,09
	- dont CNR	
	Reprise de déficits	0,00

	TOTAL Dépenses	1 448 901,57
RECETTES	Groupe I	
	Produits de la tarification	1 421 751,57
	- dont CNR	
	Groupe II	
	Autres produits relatifs à l'exploitation	27 150,00
	Groupe III	
Produits financiers et produits non encaissables	0,00	
	Reprise d'excédents	0,00
	TOTAL Recettes	1 448 901,57

Article 2 – La dotation globale reconductible à compter du 1^{er} janvier 2024 s'élèvera à 1 421 751,57 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation globale de soins de 118 479,30 €.

Article 3 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire EPISSOS (800017352) et à la structure dénommée ESAT EPISSOS (800000663).

Article 5 – La directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 5 juillet 2023



Pour le Directeur général et par délégation
la Directrice de l'Offre Médico-Sociale

Anne CREQUIS

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-07-05-00006

Décision tarifaire portant fixation du forfait
global de soins pour l'année 2023 du FAM de
Poix de Picardie

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2023 DE
FAM Poix de Picardie - 800014409**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 (LFSS) ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo Gilardi) ;

Vu l'instruction ministérielle du 15 mai 2023 relative aux orientations de l'exercice 2023 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code publié au journal officiel du 23 avril 2023 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2023 publié au journal officiel du 8 juin 2023 fixant au titre de l'année 2023 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du CASF applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

Vu la décision n° 2023-08 du 26 mai 2023, publiée au journal officiel du 8 juin 2023, de la direction de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2023;

Vu la décision du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29/01/2007 autorisant la création d'une structure dénommée FAM Poix de Picardie (800014409), sise 1rue de la Justice 80292 Poix-de-Picardie et gérée par l'entité dénommée EPISSOS (800017352) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée FAM Poix de Picardie (800014409), pour l'exercice 2023 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 5 juillet 2023 ;

DECIDE

Article 1 – A compter du 1^{er} janvier 2023, le forfait soins est fixé à 1 202 198,95 € au titre de 2023.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 100 183,25 €.

Le prix de journée est fixé à 95,30 €.

Article 2 – Le forfait global de soins reconductible à compter du 1^{er} janvier 2024 s'élèvera à 1 202 198,95 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième du forfait global de soins versé par l'assurance maladie, de 100 183,25 €.

Soit un forfait journalier de soins de 95,30 €.

Article 3 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire EPISSOS (800017352) et à la structure dénommée FAM Poix de Picardie (800014409).

Article 5 – La directrice de l’offre médico-sociale est chargée de l’exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 5 juillet 2023



Pour le Directeur général et par délégation
la Directrice de l'Offre Médico-Sociale

Anne CREQUIS

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-07-05-00005

Décision tarifaire portant fixation du forfait
global de soins pour l'année 2023 du FAM sans
hébergement Saturne...

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2023 DE
FAM Sans hébergement Saturne - 800019887**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 (LFSS) ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo Gilardi) ;

Vu l'instruction ministérielle du 15 mai 2023 relative aux orientations de l'exercice 2023 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code publié au journal officiel du 23 avril 2023 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2023 publié au journal officiel du 8 juin 2023 fixant au titre de l'année 2023 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du CASF applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

Vu la décision n° 2023-08 du 26 mai 2023, publiée au journal officiel du 8 juin 2023, de la direction de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2023;

Vu la décision du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu décision d'autorisation en date du 10/05/2022 autorisant l'extension d'une structure dénommée FAM Sans hébergement Saturne (800019887), sise 41 rue dufour 80000 et gérée par l'entité dénommée EPISSOS (800017352) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée FAM Sans hébergement Saturne (800019887), pour l'exercice 2023 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 5 juillet 2023 ;

DECIDE

Article 1 – A compter du 1^{er} janvier 2023, le forfait soins est fixé à 258 658,51 € au titre de 2023.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **21 554,88 €**.

Le prix de journée est fixé à 116,72 €.

Article 2 – Le forfait global de soins reconductible à compter du 1^{er} janvier 2024 s'élèvera à 258 658,51 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième du forfait global de soins versé par l'assurance maladie, de 21 554,88 €.

Soit un forfait journalier de soins de 116,72 €.

Article 3 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire EPISSOS (800017352) et à la structure dénommée FAM Sans hébergement Saturne (800019887).

Article 5 – La directrice de l’offre médico-sociale est chargée de l’exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 5 juillet 2023



Pour le Directeur général et par délégation
la Directrice de l'Offre Médico-Sociale

Anne CREQUIS